

AR PREFECTURE

016-211602362-20180914-D_2018_8_12_05
Reçu le 02/10/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthisers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2018_8_12**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Septembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Approbation du rapport
d'activité 2017 produit par
Calitom**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions des articles L-5211-39 et L-2224 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 et D. 2224-3 ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ;

Considérant le rapport d'activité 2017 du Syndicat Départemental de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Charente dit CALITOM.

Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE** de ce rapport d'activité 2017. Le document est consultable et mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de Calitom.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/09/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 OCT. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

